



ÉCLAIREUSES • ÉCLAIREURS
DE FRANCE

Mise en œuvre de l'écriture inclusive aux EEDF

Contexte

En 2019, l'assemblée générale des EEDF adoptait le texte suivant :

« *Considérant que notre Association défend l'égalité femmes - hommes et lutte contre les discriminations de genre et de sexe, l'AG demande que soit poursuivi le travail de rédaction des documents officiels et revues de l'Association pour une représentation égale des femmes et des hommes, et ce par l'usage de l'écriture dit, inclusive, telle que proposée par le Haut Conseil à l'Égalité femmes - hommes dans son guide "Pour une communication publique sans stéréotype de sexe" : accord des noms de fonctions, métiers, grades, titres ; usage du féminin et du masculin conjointement ("les louveteaux et les louvettes"), de termes épicènes ("les enfants") ou du point de ponctuation pour les formes compactes ("les délégué.e.s") ; usage de l'ordre alphabétique lors d'une énumération ("les louveteaux et les louvettes" mais "elles et ils", "égalité femmes - hommes").* ».

En 2021, une motion demandant l'abandon du point médian au profit d'autres formes de féminisation de la langue n'a pas été adoptée.

Dans le respect de la décision de l'assemblée générale, l'utilisation de l'écriture inclusive s'impose dans notre association. Pour sa mise en œuvre, après avis du groupe Genre et Sexualités et de l'équipe Communication, les principes suivants s'appliquent:

Pour les productions officielles : une exigence

L'utilisation de l'écriture inclusive s'applique pour l'ensemble des documents produits par l'association (supports pédagogiques, contenus de sites, support de communication web et print, formulaires, subventions, courriers officiels, affiches, catalogues, ...).

Pour les autres usages associatifs : une invitation

Toutes les personnes adhérentes de l'association sont invitées à l'utiliser pour les usages associatifs (dans son groupe, son unité, dans ses comptes-rendus, ...), dans la mesure des possibilités de chacun-e.

En pratique, comment faire ?

L'écriture inclusive recouvre une diversité de pratiques, dont le point commun est de vouloir représenter les femmes et les filles dans la langue. Ses usages sont en évolution régulière en France. Dans ce contexte, et en prenant en compte le souhait de garder une langue accessible et lisible, voici les principes à retenir pour les productions officielles :

- accorder en genre des noms de fonctions, métiers, grades, titres (« *cheffe de projet* », « *l'autrice de ce document* »)

- ne plus utiliser Homme ou Femme comme nom générique : préférer les hommes et les femmes, les personnes, ou les humain-es.

- utiliser le féminin et le masculin, avec les possibilités suivantes :
 - l'utilisation de termes épïcènes, c'est-à-dire dont la forme ne varie pas selon le genre (« *les enfants* », « *les jeunes* », « *les responsables* »), ou englobants, c'est-à-dire qui recouvre les différents genres (« *les personnes* », « *l'équipe de formation* »)
 - l'énumération du masculin et du féminin (« *les éclaireuses et éclaireurs* » ; « *les directeurs et directrices* » ; « *ils et elles* »)
 - l'utilisation du point médian (« *les citoyen·nes* », « *les ainé·es* », ...), et non d'autres signes (tiret, majuscules, parenthèse, point bas).
- accorder les adjectifs selon le principe de l'accord de proximité, c'est-à-dire que l'on accorde l'adjectif avec le nom le plus proche dans la phrase, ou de l'accord d'importance, c'est-à-dire avec le nom le plus important (« *les louveteaux et les loupettes se sont retrouvées en forêt* » ; « *défendons nos droits et libertés fondamentales* », « *nos paroles, et aussi nos actes, doivent être cohérentes avec ...* »).

Bon usage du point médian

Au pluriel, on utilise un seul point médian (« *les citoyen·nes* » et non pas « *les citoyen·ne·s* »).

Dans un texte, lorsqu'un point médian arrive en fin de ligne, il est préférable de faire un retour de ligne avant ou d'organiser la phrase de manière à éviter que le mot se retrouve coupé en deux sur la ligne suivante.

On privilégie son utilisation lorsque les mots passent du masculin au féminin par un simple ajout de lettre : « *les professionnel·les* », « *les salarié·es* », « *les citoyen·nes* ». Dans les autres cas, on préfère l'énumération masculin/féminin ou une reformulation.

On privilégie son utilisation dans les documents produits pour un public qui, dans sa majorité, maîtrise déjà la lecture (notamment, on limite son usage pour les documents à destination des branches lutin·es et louveteaux / loupettes).

A l'écrit et à l'oral

Les enjeux de visibilisation des femmes dans la langue se jouent également à l'oral. Cet aspect est souvent moins pris en compte, et fait l'objet de moins de débats. Pour autant, l'essentiel de nos échanges aux EEDF passent par l'oral !

Dans l'association, y compris lorsque l'on s'exprime auprès des enfants et des jeunes, prenons l'habitude de doubler les mots, par exemple : « *les citoyen·nes* » à l'écrit se dit « *les citoyens et les citoyennes* » à l'oral.

Et en plus :

[Les codes pour avoir un point médian au clavier](#)

Pour élaborer ce document, les ressources suivantes ont été mobilisées :

[Guide pour une communication publique sans stéréotype de sexe](#), Haut Conseil à l'Egalité entre les Femmes et les Hommes,

« [L'écriture inclusive se retrouve réduite, à tort, au point médian](#) », Haddad et Viénot, Le Monde, 27 avril 2021.

[Ecriture inclusive et dyslexie, l'avis de la FFDys](#), octobre 2018

[L'écriture inclusive aux EEUDF](#), Eclaireuses Eclaireurs Unionistes de France, juin 2018

[Guide d'aide à la féminisation des noms de métiers, titres, grades et fonctions](#), Institut national de la langue française, 1999